



FAQ

Qui dois-je contacter pour obtenir plus de renseignements?

Contactez votre représentant CGC local ou composez le 1-800-361-1310

Quel est le chargement minimal de matériaux afin que le projet soit admissible au programme de recyclage?

Au minimum 30 000 pieds carrés, ce qui représente un chargement complet de camion.

Quels produits CGC accepte-t-elle, si toutes les autres conditions sont satisfaites?

Panneaux de plafond de CGC	Recyclable
ASPEN™	Oui
ASPEN Illusion	Oui
ASTRO™ CLIMAPLUS™	Oui
BRIO™ CLIMAPLUS™	(bientôt)
CLEAN ROOM™ CLIMAPLUS™	Non
ECLIPSE™ CLIMAPLUS™	Oui (sans endos d'aluminium)
ECLIPSE CLIMAPLUS™ Illusions et Pedestals	Oui (sans endos d'aluminium)
"F" FISSURED™	(bientôt)
FISSURED™	Oui
FRESCO™ CLIMAPLUS™	(bientôt)
FROST™	(bientôt)
FROST™ CLIMAPLUS™	(bientôt)
GLACIER™	(bientôt)
HALCYON™ CLIMAPLUS™	Non
MARS™ CLIMAPLUS™	(bientôt)
MILLENNIA® CLIMAPLUS™	Oui (sans endos d'aluminium)
MILLENNIA CLIMAPLUS Illusion	Oui (sans endos d'aluminium)
MILLENNIA CLIMAPLUS CAS élevé	Oui (sans endos d'aluminium)
OLYMPIA MICRO™ CLIMAPLUS™	Oui

CGC Ceiling Panels	Recyclable
OLYMPIA MICRO™ CLIMAPLUS™ Illusion	Oui
ORION™ 210 CLIMAPLUS™	Non
ORION 270 CLIMAPLUS™	Non
PEBBLED™	Oui
PREMIER Hi-LITE™ CLIMAPLUS™	Non
PREMIER NUBBY™ CLIMAPLUS™	Non
RADAR™	Oui
RADAR Illusion	Yes
RADAR™ CLIMAPLUS™	Oui
RADAR CLIMAPLUS Illusion	Oui
RADAR CLIMAPLUS CAP ÉLEVÉ	Oui
RADAR CLIMAPLUS CAS ÉLEVÉ	Oui
RADAR CLIMAPLUS DURABILITÉ ÉLEVÉE	Oui
RADAR Ceramic CLIMAPLUS™	Non
ROCK FACE™ CLIMAPLUS™	Oui
SANDRIFT™ CLIMAPLUS™	(bientôt)
CARREAU DE PLAFOND À POSER SHEETROCK™	Non
SUMMIT™ CLIMAPLUS™	(bientôt)
TOUCHSTONE™ CLIMAPLUS™	Oui

Quel est le coût du recyclage pour le propriétaire?

Même si CGC assume la plus grande partie du coût de recyclage, le propriétaire doit payer les coûts d'enlèvement, d'empilage et de préparation des matériaux qui seront expédiés. Les coûts de démolition varient selon les régions, mais il faut généralement compter entre 0,50 \$ et 0,75 \$ le pied carré pour l'enlèvement et l'empilage convenable des matériaux. Toutefois, grâce au recyclage, un propriétaire évite les coûts d'enfouissement des rebuts (« redevances de déversement ») qui peuvent représenter au moins 0,50 \$ le pied carré. En outre, certaines administrations imposent de lourdes pénalités pour l'enfouissement des déchets.